

- **Article 1** : course ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadets/U18 (2008-2009) pour le 10 km (D+250), et Espoirs (2003 à 2005) pour le 20 km (D+600), dans le respect du Grand Site Sainte-Victoire, zone Natura 2000 ;
- **Article 2** : l'inscription à « La Gambade du Loubatas » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement ;
- **Article 3** : « La Gambade du Loubatas » est une course pédestre disputée sur chemins balisés, aux formats XXS et XS, courue en semi autosuffisance sur un parcours de 10 ou 20 km : chaque tracé offrira à la fois du dénivelé positif et négatif. Départ et arrivée au parking de l'Ecogîte du Loubatas à Peyrolles-en-Provence : **Coordonnées GPS (Latitude / Longitude) : 43.6219788 / 5.5835457**
<https://www.loubatas.org/vie-associative/acces-plan/>

- **Article 4** : le parcours est conforme à la réglementation des manifestations hors stades ;
- **Article 5** : sur le parcours de 10 km, il est proposé un ravitaillement en liquide. Sur le parcours de 20 km, il est proposé 2 ravitaillements solide et liquide. Les coureurs devront être munis d'un contenant (eco-cup, gourde, gobelet souple ...);
- **Article 6** :
- coureurs licenciés : les coureurs possédant une licence sportive affiliée à la FFA devront justifier de leur licence au moment de l'inscription (toute autre licence ne sera pas reconnue).
- coureurs non licenciés : chaque concurrent non licencié devra fournir une attestation de « **Parcours de Prévention Santé** » de la FFA de moins de 3 mois au moment de la course, à compléter sur le site <https://pps.athle.fr> ou un certificat médical de moins d'1 an à la date de la course portant la mention « apte à la pratique de la course à pied en compétition ». Pour toute inscription non-validée avant le jour de la course par KMS, le coureur devra présenter sa licence en cours de validité, son PPS ou son certificat médical au moment du retrait des dossards.

- **Article 7** : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile au capital limité. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol ;
- **Article 8** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents mineurs doivent avoir une autorisation parentale ;
- **Article 9** : les dossards seront retirés le jour de l'épreuve à l'Ecogîte du Loubatas à Peyrolles : à partir de 08h00 jusqu'à 9h15 pour les coureurs du **20 km**, et jusqu'à 10h15 pour les coureurs du **10 km**. **L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.**

- **Article 10** : le départ des courses :
- à 09h30 pour le 20km
- à 10h30 pour le 10 km

La barrière horaire est fixée à 13h00 pour les 2 courses pour être classé. Tout choix de parcours est irréversible.

- **Article 11** : les coureurs hors délais pourront terminer l'épreuve ou rallier l'arrivée par leurs propres moyens et sous leur propre responsabilité ; dans tous les cas ces coureurs ne seront pas classés ;
- **Article 12** : en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'interdiction d'accès aux massifs forestiers sur décision préfectorale, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans qu'aucun remboursement ne soit effectué ;
- **Article 13** : tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image ;
- **Article 14** : la remise des prix se fera à partir de 12h00 à l'Ecogîte du Loubatas à Peyrolles. Les récompenses ne seront pas cumulables. Seront récompensés :
- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de chaque course
- le premier de chaque catégorie de chaque course et de chaque sexe
- le groupe/club le plus représenté

- **Article 15 : attention**, les inscriptions se font en ligne sur kms.fr, jusqu'au 21 mars 20h, et le jour de la course sur place.

Tarifs & dates d'inscriptions :

- Pour le parcours de **10 km** : inscription en ligne **14€** tarif licencié FFA, **16€** tarif non licencié FFA (hors frais de dossier) et **20€** sur place
- Pour le parcours de **20 km** : inscription en ligne **23€** tarif licencié FFA, **25€** tarif non licencié FFA (hors frais de dossier) et **30€** sur place

- **Article 16** : les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 350 participants par parcours. Aucun remboursement ne sera effectué après engagement.

- **Article 17** : défi Zéro Déchet et respect de l'environnement :

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, l'organisation de La Gambade du Loubatas met en place une démarche « Défi Zéro Déchet » visant à réduire au maximum l'empreinte écologique de l'événement.

1. Responsabilité des Participants

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement en :

- Ne jetant aucun déchet (emballages, bouteilles, gobelets, gels énergétiques, etc.) sur le parcours ou dans les zones de ravitaillement.
- Utilisant le matériel réutilisable recommandé par l'organisation (gobelet personnel, gourde, sacs réutilisables, etc.).
- Respectant la faune et la flore en restant sur les parcours et en évitant toute perturbation de l'écosystème local.

2. Dispositifs Mis en Place

L'organisation met à disposition des solutions concrètes pour minimiser les déchets :

- Suppression des bouteilles et gobelets jetables aux ravitaillements ; les participants doivent venir avec leur propre contenant réutilisable.
- Présence de zones de tri sélectif et de points de collecte pour les déchets inévitables.
- Valorisation des déchets organiques (ex : biodéchets des ravitaillements).
- Encouragement au covoiturage pour rejoindre le lieu de la course.

3. Sanctions et Engagement

Tout participant surpris en train d'abandonner des déchets sur le parcours pourra être sanctionné par une disqualification immédiate.

En s'inscrivant à la course, chaque coureur accepte cet engagement éco-responsable et participe activement à la préservation de l'environnement.

Courrons ensemble, respectons la nature !